

## FONDS EUROPÉENS

# Où va l'argent de l'Europe en région ?

*Alors que les programmes européens d'aide au développement régional pour la période 2007-2013 entrent dans leur deuxième année, l'Union européenne, à travers les bénéficiaires des fonds tient à faire connaître sa politique régionale. Ainsi, préfecture, secrétariat général aux affaires régionales et Conseil régional ont-ils décliné localement ce que l'Europe apporte au développement local, le 18 avril dernier.*

On a beaucoup critiqué l'Europe, au point de lui attribuer toutes les causes de nos maux actuels, au point de refuser le traité pour une constitution. En cela, nous sommes tous responsables de ne pas avoir vu où voulu voir ce que l'Europe apporte, et voir plutôt ce qu'elle empêche.

La présidence de l'Europe revient à la France le 1<sup>er</sup> juillet prochain pour une période de six mois, et ne reviendra pas avant quatorze ans. Dans ce genre de circonstances, l'Europe a tendance à être plus pointilleuse, non seulement sur l'emploi des fonds qu'elle attribue à un titre ou à un autre au pays qui en assure la présidence, celui-ci devant donner l'exemple, mais aussi sur la manière dont le pays en fait la publicité auprès de ses citoyens.

En effet, si l'Europe peut souffrir d'une mauvaise image dans notre pays, c'est peut-être, pense-t-on en haut lieu, parce que les choses ne sont pas dites.

Une politique est « bien » connue des Français, c'est la Politique agricole commune (Pac) ; on en a surtout mesuré les effets, puisque la France en est la grande bénéficiaire, on connaît moins les quatre fonds de la politique de cohésion régionale de l'Europe, qui irriguent la région. Pourtant, dans les faits, sur la période 2007-2013, 433 millions d'euros vont venir compléter les engagements des politiques du Conseil régional, des Conseils généraux, des Pays et autres collectivités participant au développement des territoires.

La politique de cohésion de l'Union européenne vise à compenser, par

des fonds spécifiques, les déficiences des régions des différents pays d'Europe, déficiences dues à divers facteurs tels que l'isolement géographique, la faiblesse du tissu économique local, et de là une faiblesse de l'emploi. En clair, la politique vise à réduire les écarts entre régions, écarts qui ont augmenté avec le passage à 27 pays adhérents. La conséquence c'est qu'il faudra partager des montants équivalents entre plus de régions, ainsi que le rappelait Bernard Fragneau, préfet de la Vienne, préfet de Région, lors de la présentation aux élus des mécanismes d'attribution des fonds. L'arrivée de nouveaux pays a donc entraîné une réorientation de l'emploi des fonds. Au nom du principe de convergence ces fonds auraient pu aller aux nouveaux pays, il a été admis que l'objectif emploi et la compétitivité serait

maintenu, en particulier à travers le FEDER et le FSE (voir plus loin).

Trois priorités constituent la ligne de conduite dans l'attribution des fonds : accroître l'attractivité des régions et des villes des États membres ; améliorer la connaissance et l'innovation pour la croissance et créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité, et, nouveauté depuis les orientations de Göteborg, dans une perspective de développement durable. Un principe sous-tend l'attribution : à chaque euro investi par l'Europe, doit correspondre un euro de la région.

Concrètement, pour la région Poitou-Charentes, les quatre fonds auront pour effet d'injecter dans le tissu local 201,49 millions d'euros au titre du Fonds européen de développement régional, FEDER ; 127,89 millions d'euros au titre du Fonds social européen, FSE ;

96,78 millions d'euros au titre du Fonds européen pour le développement rural, FEADER et 6,86 millions d'euros au titre du Fonds européen pour la pêche, FEP.

Globalement, la gestion des fonds est confiée soit aux services de l'État en région, soit au Conseil régional, certains fonds restant coordonnés par l'État.

Le préfet de région relève que pour l'exercice en cours, 2007-2013, l'attribution des fonds au titre du FEADER et du FSE sera rapidement bouclée, devant la multiplicité des projets, même si la sélection risque d'être difficile pour les mêmes raisons. Il en va de même pour les projets au titre du FSE, en particulier le volet emploi, ce qui au demeurant est rassurant, cela indique la mobilisation des acteurs locaux pour l'emploi.

En revanche, le préfet insiste pour une mobilisation sur les programmes du FEDER, qui couvrent l'innovation, la recherche et l'aide aux entreprises ; l'environnement et la prévention des risques ; les transports alternatifs à la route et les technologies de l'information et de la communication. Ces axes correspondent aux objectifs du Conseil régional, dont la mise en œuvre a été rappelée par Marie Legrand, conseillère régionale, présente pour cela lors de cette journée. Le Conseil régional, dans ce domaine, va souvent plus loin que la simple parité un euro européen pour un euro local.

Les responsables locaux de l'État et de la Région ont donc insisté au cours des présentations de l'après-midi, sur la nécessité de ne rien perdre des fonds qui, sans une utilisation rationnelle et dans les temps, seraient retirés purement et simplement. Mobilisation !

Daniel BIRON

**FONDS EUROPÉENS.** Collectivités, associations et entreprises de Charente-maritime candidates aux allocations européennes étaient réunies hier à La Rochelle pour en découvrir les différentes possibilités

## 433 millions d'euros pour le Poitou-Charentes

■ « J'ai demandé à ce que les exposés qui vous seront faits soient le moins technocratiques possible » : d'entrée de jeu, le préfet de la région Poitou-Charentes, Bernard Fragneau, donne le ton... Réunis par l'État et la Région pour s'informer de façon concrète sur les possibilités offertes par les fonds européens, les techniciens présents savaient de toute manière à quoi s'attendre : l'ingénierie européenne n'est pas précisément une sinécure...

Mais le jeu en vaut la chandelle. En passant de 15 à 27 pays, l'Europe a certes réduit de 20 %

les subsides accordés au Poitou-Charentes, mais les fonds structurels concédés dans le cadre de la programmation 2007-2013 représentent tout de même 433 millions d'euros, dont près de la moitié portés au sein du fameux Feder, le Fonds européen de développement régional.

Une enveloppe conséquente, qui devra principalement abonder les projets liés à des activités de recherche et d'innovation d'une part, d'environnement et de prévention des risques, de transports alternatifs à la route, et enfin de

technologies de l'information et de la communication. Centralisés à Poitiers au sein d'un comité de programmation mixte État/Conseil régional, les premiers dossiers éligibles ont déjà fait l'objet d'une instruction aboutie.

### L'université bénéficiaire.

C'est notamment le cas pour ceux de l'université de La Rochelle, dont le développement est étroitement lié aux aides de Bruxelles, et qui représente l'un des tout premiers bénéficiaires sur le département.

Les premiers versements

devraient ainsi intervenir dès la rentrée, confirmait hier le nouveau président, Gérard Blanchard. Dossiers prioritairement concernés : le grand Projet littoral qui permettra de fédérer des équipes de recherche autour d'équipements scientifiques adaptés (8,5 millions d'euros de budget global), un projet éco-industrie (3,5 millions), deux autres projets concernant l'informatique et l'apprentissage, et enfin les opérations de rénovation de l'immobilier (Technoforum, pôle science et bibliothèque universitaire).

: C.G.